



Crédits : www.samuelbonnefoi.sitew.fr

« COMPRENDRE Le FONCIER
AGRICOLE » QUELLES EN SONT LES REGLES
?
COMMENT Y AVOIR ACCES

2 jours pour aborder le statut du fermage, le fonctionnement de la SAFER

24 et 31 Mai 2018

A Lyon – (58 rue Raulin – 69007 LYON)

**Formation ouverte à tous les porteurs de projet en démarche active
de création d'activités agricoles et/ou agri-rurales.**

Formation organisée par :



Renseignements et inscriptions obligatoires

ADDEAR du Rhône – Gaëlle DESORME
addear.69@wanadoo.fr
04 78 38 29 20

PROGRAMME DE LA FORMATION

1^{ère} journée : Le statut du fermage/ Le bail à ferme.

Historique du statut du fermage.

Principales règles du statut du fermage. (location)

Comment convaincre un propriétaire pour faire un bail à ferme.

Travail sur la rédaction d'un bail rural.

- *Témoignage d'un-e paysan-ne sur son parcours de recherche de ferme*

Intervenante : Delphine GAVEND, juriste

Formatrice : Gaëlle DESORME, ADDEAR du Rhône

2^{ème} journée : La SAFER et le contrôle des structures -

Apport théorique sur le fonctionnement de la SAFER – parcours pour l'achat de foncier agricole.

Le contrôle des structures et l'autorisation d'exploiter. Quelles obligations ? Quels avantages ?

Intervenante : Delphine GAVEND, juriste

Formatrice : Gaëlle DESORME, ADDEAR du Rhône

INFOS PRATIQUES

Horaires : 9h30 – 13h00 / 14h00 - 17h30

Repas : Repas partagé

Transport : Vous pourrez organiser un covoiturage sur la base du listing d'inscription que vous recevrez

Coût : GRATUIT pour les ayants droit VIVEA (Les personnes en démarche d'installation doivent présenter une attestation qui leur sera fournie par le point Accueil Installation de leur département).

Cette formation est organisée dans le cadre d'un programme d'animation en faveur de la création et transmission d'activités agricoles sur l'Ouest Lyonnais.

GRAND LYON
la métropole


vivea Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant